

HONORAIRES DE TRANSACTION PARTAGES ENTRE LE VENDEUR ET L'ACQUEREUR

La délivrance d'une note est obligatoire.

Prix de vente hors honoraires	Honoraires vendeur TTC <small>(TVA Incluse au taux de 20%)</small>	Honoraires acquéreur TTC <small>(TVA Incluse au taux de 20%)</small>
Jusqu'à 200 000 €uros	3% Plafonné à 5.000 €	3 % Plafonné à 5.000 €
De 200 001 €uros et plus	2,5 %	2,5 %
Pour toutes transactions de terrain à bâtir, d'une transaction issue d'une division foncière (bâtie ou non bâtie), impliquant notamment l'intervention d'un géomètre	5 %	5 %
Pour toutes transactions d'immeuble non destiné à l'usage d'habitation (Box, place de parking, Cave, ...)	1.500 €	1.500 €

Sauf convention et négociation contraires entre les parties

Version du 01-04-2017

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.